



16 février 2022

(22-1493)

Page: 1/1

**Groupe de travail des entreprises  
commerciales d'État**

Original: espagnol

## COMMERCE D'ÉTAT

### NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVII:4 A) DU GATT DE 1994 ET DU PARAGRAPHE 1 DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE XVII

ARGENTINE

La communication ci-après, datée du 16 février 2022 et reçue à la même date, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

---

Conformément à l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et au paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII, et compte tenu des prescriptions en matière de notification figurant dans le document G/STR/N/19, l'Argentine notifie qu'elle n'a maintenu aucune entreprise commerciale d'État correspondant à la définition pratique figurant dans ledit mémorandum durant la période 2020-2021.

---